

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	15 Mars 2018	Séance du : 28 Mars 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le 28 Mars à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 39	
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

## **Objet : Office de tourisme du Clermontais – Convention Grande Traversée du Massif Central et demandes de subventions**

Monsieur BARDEAU explique que la Grande Traversée du Massif Central à VTT historique, créée en 1995 enchaînait les plus beaux paysages du Massif Central sur 680 km, des volcans d'Auvergne à la Méditerranée.

Labellisée par la Fédération Française de Cyclisme jusqu'en 2013, elle était très connue et fréquentée par des vététistes avides de défi et d'aventure. Son créateur ayant disparu en 2007, l'itinéraire a perdu toute gouvernance et son entretien a cessé.

Convaincus du grand potentiel touristique de la GTMC à VTT et de sa capacité à valoriser l'image du Massif Central et de ses territoires, l'IPAMAC (Inter Parcs Massif Central) et le Comité Régional de Développement Touristique de l'Auvergne ont animé à partir de 2014 un projet collectif pour évaluer les possibilités de revitaliser l'itinéraire et l'étendre du Morvan à la Méditerranée.

Grâce aux travaux menés dans ce sens, et avec l'appui des instances du Massif Central, la nouvelle GTMC à VTT traverse aujourd'hui l'ensemble du Massif Central sur 1360 km. Le tracé est aujourd'hui reconnu, inscrit ou en cours d'inscription aux PDESI et PDIPR et en cours de balisage. La GTMC à VTT dispose d'une gouvernance solide par la création d'un Comité d'itinéraire, composé de 10 Départements et des 5 Parcs naturels concernés.

Pour développer la mise en tourisme de la GTMC à VTT, il est aujourd'hui prévu la réalisation d'aménagements et d'équipements permettant la qualification de l'itinéraire, la mise en réseau des professionnels, la création d'outils pratiques d'information et le développement d'une politique de communication et de promotion.

Il s'agit du projet « La Grande Traversée du Massif Central - La Relance d'une itinérance mythique ! » dont le chef de file est l'IPAMAC.

Monsieur BARDEAU expose que la GTMC traversant le territoire du Clermontais sur les communes d'Octon, Clermont l'Hérault et Cabrières la Communauté de communes a été sollicitée afin de participer à ce projet.

Le coût des installations prévues sur le territoire du Clermontais s'élève à 8 950 €.

Un appel à Projets « Grandes Itinérances du Massif Central » ayant été lancé en 2017, l'IPAMAC et ses différents partenaires proposent d'y candidater afin de bénéficier du cofinancement de l'Union Européenne et des différents partenaires associés au projet : Départements et Régions.

Cela permettrait d'obtenir pour la Communauté de communes du Clermontais, un cofinancement à hauteur de 70 %, soit 6 295 €.

L'IPAMAC sollicitera les cofinancements de l'Europe et la Communauté de communes sollicitera les cofinancements de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault.

Pour ce faire, il convient d'approuver la convention dont le projet joint en annexe a pour objet de définir les conditions de réalisation du projet « La Grande Traversée du Massif Central à VTT : la relance d'une itinérance mythique ! », cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional Massif Central 2014-2020, ainsi que les modalités de partenariat entre le chef de file et ses partenaires, leurs obligations et responsabilités.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver la convention inter-partenariale n°13330-01-2018 entre l'IPAMAC et les partenaires du projet « La Grande Traversée du Massif central à VTT : relance d'une itinérance mythique ! »,
- D'autoriser le Président à solliciter les cofinancements de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault prévus à la convention précitée.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention inter-partenaire n°13330-01-2018 entre l'IPAMAC et les partenaires du projet « La Grande Traversée du Massif central à VTT : relance d'une itinérance mythique ! » telle que présentée en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les cofinancements de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault prévus à la convention précitée.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX